

## CHEF DE PROJET AMENAGEMENT (H/F)

Créé par décret en 1996, l'EPAMSA est un établissement public d'aménagement chargé d'opérations de développement et de renouvellement urbains qui intervient sur le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (78) et de la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France (CCPIF).

Avec son expertise technique et son sens de l'innovation, l'EPAMSA est un partenaire clé du développement territorial, tant au niveau de l'élaboration que de la mise en œuvre des opérations

### 1. NOS MISSIONS

Participer au développement équilibré du territoire au bénéfice de ses habitants et entreprises. Pour cela :

- L'EPAMSA conseille et accompagne les élus dans leur projet d'aménagement et de construction.
- L'EPAMSA réalise des opérations complexes dans le cadre de projets de renouvellement urbain (ANRU) dans les quartiers en politique de la ville.
- L'EPAMSA imagine et aménage des projets ambitieux et durables au service du développement du territoire.
- L'EPAMSA imagine et aménage des projets ambitieux et durables au service du développement du territoire.

#### **Chiffres clés :**

- 6 ZAC en cours de réalisation et 2 opérations en cours d'étude
- 870 000 m<sup>2</sup> de terrains d'activité à développer
- 13 000 logements construits ou à réaliser
- 180 000 m<sup>2</sup> d'équipement publics, tertiaire et commerce
- 500 M € de bilan
- 7 mandats en cours

### 2. POSITIONNEMENT

Sous la responsabilité de son Directeur, l'activité de la Direction de l'Aménagement et du Développement (DAD) s'étend des études de définition « amont » à la réalisation d'opérations d'aménagement principalement en procédure de ZAC. L'établissement intervient sur les opérations d'aménagement en phase opérationnelle.

Le/la chef/cheffe de projet en Aménagement travaille sous la responsabilité du Directeur de l'Aménagement et du Développement, au sein d'une équipe de 4 chefs de projets, accompagnés d'une assistante de direction de l'Aménagement.

### 3. PROFIL

Le/la chef/cheffe de projet en Aménagement possède une ou plusieurs opérations d'aménagement structurantes du territoire. A ce titre il a la responsabilité de représenter la Maîtrise d'ouvrage de ce (ces) projet(s) tant au sein de l'Etablissement qu'à l'extérieur en contact direct avec les Elus et les différents services concernés

Le/la chef/cheffe de projet en Aménagement maîtrise les étapes d'opérations d'aménagement en phase de conception, réalisation et commercialisation

Le/la chef/cheffe optimise la gestion des contraintes (techniques, économiques, sociales, développement durable), sait conduire les relations avec les collectivités territoriales et les partenaires associés (publics ou privés). A un réel intérêt pour les problématiques urbaines, les questions techniques liées à l'aménagement et au développement durable.

### 4. ACTIVITES PRINCIPALES

- Coordonner et organiser l'intervention des différents prestataires nécessaires à la conduite du projet. (Urbaniste, Architecte, bureaux d'études, administrations, partenaires privés ....).
- Assurer les contacts avec les élus et les différents services des collectivités concernées.
- Coordonner cette démarche projet avec les différents services internes de l'EPAMSA, notamment la direction opérationnelle en charge de la réalisation technique de l'opération.
- Analyser la faisabilité technique des projets et d'identifier les contraintes (VRD, état environnemental, pollution...) afin de garantir la qualité des opérations
- Garantir de la cohérence qualitative, technique, administrative et également financière (bilan, engagements dépenses/recettes et suivi de la trésorerie) de l'ensemble de l'opération.
- Assurer le suivi d'études amont /de programmation.
- Evaluer et d'accompagner les projets des opérateurs privés et publics sur un plan technique, juridique, financier, foncier et environnemental (rédaction des cahiers des charges et des plannings ; suivi des cessions/acquisitions ; rédaction des actes, marchés de la commande publics...)
- En charge la commercialisation du projet conformément aux orientations définies avec la direction du développement,
- Responsable de la qualité des opérations produites, de la tenue des délais et de la maîtrise du budget des opérations.

### 5. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

De formation supérieure (bac +5) en aménagement, urbanisme ou architecture,  
Expérience significative d'au moins 5 ans en collectivité et/ou SEM, EPA ou bureaux d'études, centrée sur le montage d'opérations immobilières et/ou l'aménagement opérationnel.

## SAVOIR / SAVOIR FAIRE

- Maîtrise des aspects techniques, juridiques et financiers nécessaires à la bonne réalisation des opérations en particulier en procédure de ZAC.
- Connaissance de la promotion immobilière souhaitable

## SAVOIR ETRE

- Capacités d'analyse pour adapter les projets aux spécificités du territoire
- Intérêt pour l'urbanisme et l'architecture
- Intérêt pour l'innovation
- Capacités relationnelles
- Goût pour le travail en équipe et en transversalité
- Méthode et rigueur
- Autonomie
- Sens de l'initiative
- Capacité à s'exprimer à l'oral
- Capacité d'adaptation
- Sens de la négociation

## 6. CONTACT ET AUTRES INFORMATIONS :

- Bureau individuel
- Tickets Restaurant
- Carte parking
- Mutuelle
- RTT/CET
- Œuvres Sociales (Chèques vacances, chèques cadeaux...).

Poste basé à Mantes-la-Jolie (35 min de la gare St Lazare)

**Contact** : Adresser CV, lettre de motivation, et prétentions à :

Christel Picou / Responsable RH

1 rue de Champagne 78200 MANTES LA JOLIE

Mail : [c.picou@epamsa.fr](mailto:c.picou@epamsa.fr)